

## Gâchez vos proches

- 6 GÂTEZ VOTRE ÉPOUX/ÉPOUSE**  
Les personnes mariées héritent davantage que les couples non mariés. Il existe, de plus, des possibilités pour encore mieux protéger son partenaire.
- 12 GÂTEZ VOTRE PARTENAIRE COHABITANT LÉGAL**  
Les cohabitants légaux ont un droit limité sur la succession. Mais ils peuvent également se laisser davantage.
- 15 GÂTEZ VOTRE PARTENAIRE COHABITANT DE FAIT**  
Les cohabitants de fait n'héritent pas automatiquement l'un de l'autre. Il faut pour cela prendre des dispositions spécifiques.
- 18 GÂTEZ VOTRE PARTENAIRE NON COHABITANT**  
Les couples qui ne cohabitent pas vivent dans un vide juridique. Se protéger l'un l'autre est compliqué et cher.
- 22 GÂTEZ VOS ENFANTS**  
Les parents ne doivent en principe rien faire s'ils veulent que leur héritage aille en totalité à leurs enfants. Mais, en planifiant sa succession, il est possible de limiter la facture fiscale.
- 26 GÂTEZ VOTRE BEAU-FILS/BELLE-FILLE**  
Le droit successoral considère les beaux-enfants comme des étrangers. Mais il est possible de les faire hériter.
- 28 GÂTEZ VOTRE ENFANT ATTEINT DE HANDICAP**  
Un enfant handicapé a davantage besoin de revenus que de capital. Comment gérer cette particularité?
- 32 GÂTEZ VOS PETITS-ENFANTS**  
En tant que grand-parent, vous devrez toujours prendre des dispositions si vous voulez être certain qu'une partie de votre patrimoine revienne à vos petits-enfants.
- 36 GÂTEZ VOS PARENTS**  
Un planning successoral qui intègre vos parents? Ce n'est pas courant, mais parfois cela peut avoir du sens!
- 39 GÂTEZ VOS FRÈRES/SŒURS**  
Léguer à ses frères et sœurs représente un gros coût fiscal. Peu de techniques permettent de le réduire.
- 41 GÂTEZ VOS NEVEUX/NIÈCES**  
Les tarifs de succession entre oncle ou tante et leurs neveux et nièces sont très élevés. Il est plus intéressant de faire une donation.
- 43 GÂTEZ UNE ASSOCIATION**  
Le legs en duo existe toujours en Wallonie et en Région bruxelloise. En Région flamande, il est possible de léguer à une bonne œuvre à taux zéro.
- 46 GÂTEZ MAIS PAS TROP**  
Vous envisagez de donner une partie de votre patrimoine de votre vivant? Réfléchissez-bien!
- 50 COMBIEN COÛTE UNE SUCCESSION OU UNE DONATION?**  
Tous les tarifs des droits de succession et de donation dans les trois Régions.

### RÉDACTION MON ARGENT

**ADRESSE:**  
RÉDACTION MON ARGENT,  
TOUR & TAXIS,  
AVENUE DU PORT 86C,  
BOÎTE 309,  
B-1000 BRUXELLES,  
REDACTION@MONARGENT.BE

**RÉDACTEUR EN CHEF:**  
PAUL GÉRARD

**NEWS MANAGER MON ARGENT:**  
ISABELLE DYKMANS

**RÉDACTEUR:**  
NADINE BOLLEN  
PETRA DE ROUCK  
MURIEL MICHEL  
DIRK SELLESLAGH  
PETER VAN MALDEGEM

**RÉDACTION FINALE:**  
FLORENCE PETRANTO

**LAY-OUT:**  
ILSE JANSSENS

**INFOGRAPHIE:**  
FRANK SCHULPÉ

**ILLUSTRATIONS:**  
TRUI CHIELENS

**ABONNEMENTS:**  
TÉL.: 0800/55.150  
E-MAIL: ABO@LECHO.BE  
**PUBLICITE:** TRUSTMEDIA,  
TOUR & TAXIS,  
AVENUE DU PORT 86C  
BOÎTE 309,  
1000 BRUXELLES  
TÉL.: 02/422.05.11  
INFO@TRUSTMEDIA.BE  
DIRECTEUR

**DIRECTEUR DE LA RÉDACTION:**  
ISABEL ALBERS

**ÉDITEUR RESPONSABLE:**  
PETER QUAGHEBEUR

Mon Argent est imprimé  
par Roularta Printing

LE MOIS  
PROCHAIN  
GUIDE  
IMMOBILIER  
23 OCTOBRE

### OUTILS PRATIQUES

Sur [www.lecho.be](http://www.lecho.be), vous avez à disposition deux outils de calcul pour savoir, à l'euro près, combien de droits de succession ou de donation vous devrez payer au fisc. Facile et personnalisé.

[www.lecho.be/calcul-succession](http://www.lecho.be/calcul-succession) et [www.lecho.be/calcul-donation](http://www.lecho.be/calcul-donation)

